

SECRET

**ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

N° 002

SECRET/307
2 mars 1984

ESTON

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste V - Canada

La Mission permanente du Canada a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 8 février 1984.

Conformément à la réserve que le Canada a formulée en acceptant l'Accord relatif à la mise en oeuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le Canada souhaite modifier la Liste V annexée à l'Accord général selon les procédures prévues à l'article XXVIII de celui-ci. Ces modifications doivent prendre effet le 1er janvier 1985, date à laquelle le Canada a l'intention de mettre en oeuvre le Code de la valeur en douane. Les ajustements de droits visent à compenser la réduction de la protection tarifaire associée à l'adoption du Code. Il conviendrait que les Parties qui désirent entrer en consultation au sujet de ces propositions en informent la Mission du Canada le plus vite possible.

NOTESNote 1

Le tableau I n'inclut pas les positions tarifaires dont ont été extraites de nouvelles positions qui n'ont pas eu pour effet de modifier ni le texte ni le taux de la position d'origine en question. Le tableau IV permet de retracer l'origine de nouvelles positions reprises dans le tableau II. Ces positions ont été identifiées par EX.

Note 2

L'application des réductions des taux de droit consenties lors du Tokyo Round a pour effet de modifier les taux consolidés pour les années 1985, 1986. Elle n'a aucun effet pour 1987 en ce qui concerne les numéros 41400-1, 44533-3, 44536-3 et 44603-1.

Note 3

Le tableau III fournit des données statistiques pour les fournisseurs ayant plus de 5 pour cent des importations. Les données sont indiquées en utilisant les nouvelles positions tarifaires.

Le Canada a l'intention de modifier la Liste V-Canada, conformément à la notification de son recours aux dispositions de l'article XXVIII:5 (document TAR/25 du 5 octobre 1981). La liste des concessions qui seront retirées figure dans le tableau 1. Ces concessions seront remplacées par celles énumérées dans le tableau 2. Les pays bénéficiant de droits de négociateur primitif pour des positions tarifaires du tableau 1 les conserveront automatiquement pour les mêmes marchandises reprises dans le tableau 2.

Tableau I: Concessions devant être retirées

<u>Numéro tarifaire</u>	<u>Description</u>	<u>Taux qui seront consolidés en 1987</u>
14100-1	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommes sucrées, les grains de maïs éclatés et glacés, les noix glacées, les poudres aromatiques, les poudres à crèmes, les poudres à gelées, les sucreries, les pains sucrés, les gâteaux, les tartes, les puddings et toutes autres friandises contenant du sucre	15 p.c.
17100-1	Livres, imprimés, publications périodiques et brochures, ou leurs parties, n.d., non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin	10 p.c.
17800-1	Annonces et imprimés, à savoir: brochures publicitaires, pancartes publicitaires, périodiques publicitaires illustrés; prix courants, catalogues et nomenclatures, almanachs et calendriers publicitaires; circulaires, prospectus ou brochures publicitaires concernant des médicaments brevetés ou d'autres articles; chromos, chromotypes, oléographies ou ouvrages similaires produits par tout procédé autre que la peinture ou le dessin à la main et portant des annonces ou de la publicité imprimées, lithographiées, empreintes ou annexées, y compris les écriteaux, dépliants et affiches publicitaires, ou d'autres travaux artistiques similaires lithographiés, imprimés ou empreints sur papier ou sur carton et servant au commerce ou à la réclame, n.d. par livre mais non au-dessous de	20 p.c.

17800-3	Les articles visés par la position 17800-1 seront exempts des droits lorsqu'ils seront produits dans des pays ayant droit au Tarif de préférence britannique ou de la nation la plus favorisée et se rapporteront exclusivement aux produits ou aux services de ces pays, mais non aux produits ou aux services canadiens	
18030-1	Plans et tracés, devis connexes, tout ce qui tient lieu de ces articles, reproductions de ce qui précède, n.d.; cartes et graphiques n.d.	10,2 p.c.
18100-1	Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites et imprimés similaires, non signés, cartes et autres modèles commerciaux, imprimés ou lithographiés ou imprimés à l'aide de planche d'acier, de cuivre ou autres; imprimés, n.d.	11,3 p.c.
18700-1	Papier albuminé et autres papiers, tissus textiles et films, n.d.; tous les produits précédents préparés chimiquement, à l'usage des photographes .	10,2 p.c.
19910-1	Réipients fabriqués, en tout ou en partie, de carton-fibre ou de carton bois, n.d.	10,2 p.c.
22001-1	Toutes préparations médicinales et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, même contenant de l'alcool, y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles	9,2 p.c.
23400-1	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, à savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau	11,3 p.c.
28900-1	Baignoires, cuvettes, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en terre cuite, grès ciment, argile ou autre matière, n.d.	11,3 p.c.

32603-1	Dames-jeannes ou touries, bouteilles, flacons, fioles, cruches et ballons de verre non taillé, n.d.; cheminées de verre, pour lampes, n.d.	11,3 p.c.
35200-1	Clous, broquettes, rivets et contre-rivures ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches, clochettes et gonds, n.d.; et articles de laiton ou de cuivre, n.d.	10,2 p.c.
35400-1	Articles en aluminium, n.d.	10,2 p.c.
41500-1	Aspirateurs électriques et leurs accessoires, aspirateurs à main; et les pièces achevées de tout ce qui précède, y compris boyaux de succion, n.d.	12,5 p.c.
	Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs combinés, pour habitations ou magasins, munis ou non de tous leurs accessoires	
41505-1	Pour habitations	12,5 p.c.
41505-2	Pour magasins	11,3 p.c.
41515-1	Lessiveuses de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces achevées de lessiveuses ..	12,5 p.c.
	Machines, n.d., et accessoires, dispositifs, matériel de commande et outils devant servir avec ces machines; pièces de ce qui précède:	
42700-5	Appareils électroménagers à moteur, y compris les couteaux, aiguisoirs de couteaux, polisseuses à planchers, humidificateurs, conditionneurs d'air, brosses à dents, ouvre-boîtes, sèche-cheveux, malaxeurs, mélangeurs et hachoirs d'aliments, broyeurs d'ordures ménagères, lave-vaisselle mobiles, polisseuses à chaussures, brosses à vêtements, masseurs et combinaisons de ces appareils; accessoires, dispositifs de commande et outils devant servir avec ces appareils; pièces de ce qui précède	12,5 p.c.

Articles qui autrement seraient classés dans les numéros tarifaires 42700-1 à 42700-4, à savoir: groupes compresseurs, groupes électrogènes, chariots élévateurs à fourche, chargeurs à benne frontale ou chargeuses-pelleteuses, réducteurs à engrenages, pompes et groupes pompes, soupapes commandées par un moteur, souffleries à mouvement alternatif et pompes à vide, tours pour travailler les métaux, fraiseuses pour travailler les métaux, outils tranchants devant servir avec des machines à travailler les métaux, grues articulées pliantes genre à flèche conçues pour être montées sur des camions; accessoires, dispositifs et appareils de commande devant servir avec ces articles; pièces de ce qui précède:

42701-1	Autres que ce qui suit	9,2 p.c.
	- - - - -	
43910-1	Voitures et remorques, y compris les roulottes-remorques n.d., brouettes, chariots, racleurs pour routes ou chemins de fer et voitures à bras ..	10,2 p.c.
43910-2	Maisons roulantes et les remorques pour camions, n.d.	15 p.c.
44300-1	Appareils, et leurs pièces, destinés à la cuisson, ou au chauffage des bâtiments, sans comprendre les machines servant à la préparation commerciale des aliments, à savoir les appareils continus de cuisson et de pré-chauffage, autoclaves ou non, ainsi que leurs pièces, pour la stérilisation ou la cuisson, ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétiques	11,3 p.c.
44300-2	Appareils de cuisson conçus pour l'usage de maison; leurs pièces	12,5 p.c.
44300-3	Appareils de chauffage conçus pour l'usage de maison; leurs pièces	12,5 p.c.
44300-4	Grille-maïs mécaniques et pièces	Exempt
44504-1	Lampes électriques à arc et lampe d'éclairage électrique à incandescence, n.d.	11,3 p.c.
44506-1	Appareils électriques de télégraphe et leurs pièces achevées	10,2 p.c.

44508-1	Appareils électriques de téléphone et leurs pièces achevées	17,5 p.c.
44512-1	Piles électriques et galvaniques, n.d. et leurs pièces achevées, y compris cloisons en bois, coupées ou non à la dimension	10,2 p.c.
44516-1	Moteurs électriques et leurs pièces achevées, n.d.	9,2 p.c.
	Appareils électriques et leurs pièces achevées, n.d.	
44524-1	Autres que ce qui suit	10,2 p.c.
	Appareils de radio et de télévision, et leurs pièces, n.d.:	
44533-1	Autres que ce qui suit	9,2 p.c.
44533-2	Postes de radio domestiques combinés, y compris les postes de radio pour véhicules automobiles et leurs pièces	Exempt
44533-3	Appareils récepteurs de télévision monochrome et leurs pièces	Exempt
44533-4	Télécouleurs domestiques et leurs pièces	7,5 p.c.
44533-5	Caméras de télévision couleur, et leurs pièces	Exempt
44536-3	Tourne-disques, bras de pick-up	Exempt
44537-1	Pièces et matières devant servir à la fabrication ou à la réparation des marchandises désignées aux positions tarifaires 44536-1, 44536-2 et 44536-3	Exempt
44538-1	Enregistreurs, reproducteurs et machines à dicter et leurs appareils de reproduction utilisant une bande comme support magnétique; leurs pièces, n.d.	8 p.c.
44540-1	Haut-parleurs, amplificateurs électriques d'audio-fréquence; leurs pièces n.d.	9,2 p.c.

Sauf que dans le cas des appareils de télévision et leurs pièces, qui doivent servir dans des lignes de télédistribution, et qui sont fabriqués dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes, l'Ile de Man, ou la République d'Irlande, le Tarif de la nation la plus favorisée s'applique.

44542-1	Tubes électroniques, à l'exception des tubes à rayons X; culots, ensembles à perles, cages, canons, montures, queusots et grilles bobinées, devant entrer dans la fabrication de tubes électroniques, à l'exception des tubes à rayons X	9,2 p.c.
44612-1	Bouteilles ou cylindres d'acier utilisés comme récipients à haute pression pour gaz	10,2 p.c.
51100-1	Clubs de golf et leurs pièces achevées; raquettes et cadres de raquettes et battes de base-ball; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux jeux ou à l'athlétisme, n.d.	11,3 p.c.
51110-1	Skis	11,3 p.c.
51400-1	Cercueils, ainsi que leurs pièces en métal	15 p.c.
51805-1	Billards avec ou sans blouses; queues, billes, râteliers et procédés	15 p.c.
	Meubles en bois, en fer ou en une autre matière, de maison, de bureau, de cabinets ou de magasins et leurs pièces, à l'exclusion des articles forgés, moulés et emboutis en métal, non ouvrés	
51902-1	Dont le métal est l'élément dominant en valeur ...	12,5 p.c.
54125-1	Cordages excédant 1 pouce de circonférence, n.d. .	20 p.c.
59730-1	Disques pour phonographes	11,3 p.c.
61105-1	Bottes, bottines, souliers, pantoufles et semelles intérieures de toute matière, n.d.	22,5 p.c.

61800-1	Colle de caoutchouc, et articles en caoutchouc et en gutta-percha, n.d.	10,2 p.c.
61815-2	Bandages industriels pleins en caoutchouc posés par pression; pneus pour utilisation hors des grand-routes, ayant une largeur transversale d'au moins 16 pouces, y compris les flancs ordinaires, mais non les nervures, barres ou décorations latérales de protection, et ayant un diamètre de jante d'au moins 24 pouces	10,2 p.c.
62410-1	Jouets de toutes sortes, n.d.	12,5 p.c.
62900-1	Parapluies, parasols et ombrelles de toute sorte et de toute matière	11,3 p.c.
64700-1	Bijoux en n'importe quelle matière, pour la parure, n.d.	13,2 p.c.
	- - - - -	
65810-1	Bandes magnétiques, n.d., fabriquées avec des résines synthétiques ou des plastiques cellulosiques Non enregistrées	6,8 p.c.
	- - - - -	
71002-1	Les emballages, intérieurs et extérieurs, servant à couvrir ou contenir des marchandises importées dans ces emballages, sont soumis aux dispositions suivantes: Emballages usuels contenant des marchandises assujetties à un droit ad valorem quelconque, s'ils ne sont pas compris dans la valeur de facture des marchandises qu'ils contiennent	5,5 p.c.
	- - - - -	
91510-4	91510-Mélanges industriels, obtenus par réaction ou autrement, d'acides gras ne contenant pas 90 pour cent en poids ou plus d'un acide quelconque; huiles acides de raffinage, n.d.; mélanges industriels, obtenus par réaction ou autrement, d'alcools gras ne contenant pas 90 pour cent en poids ou plus d'un alcool quelconque: Alcools gras supérieurs, non sulfatés, devant servir à la fabrication des marchandises désignées sous la rubrique 93402-1	Exempt

93402-1	93402 - Produits organiques tensio-actifs; préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon	12,5 p.c.
	93902 - Produits de polymérisation et de copolymérisation (par exemple polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène):	
	a) Sans introduction de substances autres qu'une substance antimassante, y compris les déchets et les débris d'ouvrages; émulsions aqueuses, dispersions aqueuses ou solutions aqueuses, sans introduction d'autres substances:	
93902-3	Type polyéthylène	9,5 p.c.
	c) Compositions à mouler, n.d., y compris les déchets et les débris, complètement formulées ou non; ces compositions présentées sous forme d'articles préformés non entièrement polymérisés pour moulage par compression:	
93902-42	Type polyéthylène	11 p.c.
	g) Plaques, feuilles, pellicules, feuilles en rouleaux ou en bandes; tubes plats ou autres, blocs, barres, joncs, bâtons, monofils non destinés au tissage et autres profilés importés en longueurs, tous de section transversale uniforme:	
93902-82	Type polyéthylène	13,5 p.c.
	93907 - Ouvrages faits avec les matières désignées sous les rubriques 93901 à 93906 inclusivement, n.d.:	
93907-1	Autres que ce qui suit	13,5 p.c.

TABLEAU II

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
14100-1	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommés sucrés, le mais éclaté et glacé, les noix glacées, les poudres aromatiques, les poudres à crèmes, les poudres à gelées, les sucreries, les pains sucrés, les gâteaux, les tartes, les poudings et toutes autres friandises contenant du sucre	15.5 p.c.
14101-1	Réglisse candi	16.7 p.c.
14102-1	Caramel au beurre	16.3 p.c.
	Toutefois, lorsqu'il s'agit des marchandises classées dans les numéros tarifaires 14100-1, 14101-1 et 14102-1, qui sont cultivées, produites ou fabriquées au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans les Iles Anglo-Normandes, dans l'île de Man ou en République d'Irlande, le Tarif de la nation la plus favorisée s'applique.	
17700-1	Catalogues publicitaires	28.6 p.c.
17800-1	Annonces et imprimés, savoir: brochures publicitaires, pancartes publicitaires, périodiques publicitaires illustrés; catalogues, n.d., prix-courants et barèmes; almanachs et calendriers publicitaires; circulaires, prospectus ou brochures publicitaires concernant des médicaments brevetés ou d'autres articles; chromos, chromotypes, oléographies ou ouvrages similaires produits par tout procédé autre que la peinture ou le dessin à la main et portant des annonces ou de la publicité imprimées, lithographiées, empreintes ou annexées, y compris les écriteaux, dépliants et affiches publicitaires, ou d'autres travaux artistiques similaires lithographiés, imprimés ou empreints sur papier ou sur carton et servant au commerce ou à la réclame, n.d.	24.3 p.c.
17800-3	Les articles désignés aux numéros 17700-1 et 17800-1 sont exemptés des droits lorsqu'ils sont produits dans des pays ayant droit au Tarif de préférence britannique ou de la nation la plus favorisée et se rapportent exclusivement à des produits ou services de ces pays, mais non à des produits ou services canadiens.	
18030-1	Plans et tracés, devis connexes, tout ce qui tient lieu de ces articles, reproductions de ce qui précède, n.d.; cartes et graphiques, n.d.	10.7 p.c.
18100-1	Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites et imprimés similaires, non signés, cartes et autres modèles commerciaux, imprimés ou lithographiés ou imprimés à l'aide de planches d'acier, de cuivre ou d'autres planches; imprimés, n.d.	12.2 p.c.
18700-1	Papier albuminé et autres papiers, tissus textiles et films, n.d.; tout ce qui précède préparé chimiquement pour l'usage des photographes	10.4 p.c.
18701-1	Microfilm vierge	11.3 p.c.

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
	Papier goudronné et matériaux préparés pour toitures (y compris les bardeaux), carreaux et panneaux amovibles pour plafonds, carton-fibre, carton-paille, matériaux de revêtement et d'isolement, faits, en entier ou en partie, de fibres végétales, n.d.; papier buvard, non imprimé, ni illustré:	
19200-7	Panneaux muraux en gypse	9.4 p.c.
	- - - - -	
19900-3	Boîtes-classeurs en papier ou carton	11.2 p.c.
19900-4	Enveloppes imprimées, qui autrement seraient classées dans le numéro tarifaire 19900-1, non rembourrées, sauf les enveloppes pour graines de semence	10.6 p.c.
19910-1	Récipients fabriqués, en totalité ou en partie, de carton-fibre ou de carton-bois, n.d.	10.4 p.c.
22001-1	Toutes préparations médicinales et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, même contenant de l'alcool, y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles	9.5 p.c.
	Tout article compris dans le présent numéro et renfermant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve sera soumis à un droit de ..	\$1.50
	par gallon	9.5 p.c.
	et	
23400-1	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau	12.2 p.c.
28900-1	Baignoires, cuvettes, cabinets, sièges et abattants de cabinets, réservoirs de cabinets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en terre cuite, grès, ciment, argile ou autre matière, n.d.	11.4 p.c.
28900-2	Cuvettes et réservoirs de cabinets, et combinaisons de ce qui précède, en porcelaine	11.4 p.c.
32603-1	Dames-jeannes ou touries, bouteilles, flacons, fioles, cruches et ballons de verre non taillé, n.d.; cheminées de verre pour lampes, n.d.	11.4 p.c.
35200-1	Clous, brochettes, rivets et contre-rivures ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches, clochettes et gongs, n.d.; et articles de laiton ou de cuivre, n.d.	10.3 p.c.
35400-1	Articles en aluminium, n.d.	10.3 p.c.
	- - - - -	
	Aspirateurs électriques et leurs accessoires; aspirateurs à main; et les pièces achevées de tout ce qui précède, y compris les boyaux de succion, n.d.:	
41500-1	Autres que ce qui suit	*12.5 p.c.

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
41500-2	Aspirateurs pour usage commercial ou industriel	12.6 p.c.
	Réfrigérateurs et réfrigérateurs-congélateurs combinés, ménagers ou pour magasins, munis ou non de tous leurs accessoires:	
41505-1	Ménagers, électriques, ayant une puissance frigorifique d'au moins 0.38 m	12.6 p.c.
41505-2	Ménagers, n.d.	*12.5 p.c.
41505-3	Pour magasins	*11.3 p.c.
	Lessiveuses de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces achevées de lessiveuses:	
41515-1	Autres que ce qui suit	*12.5 p.c.
41516-1	Pièces achevées de lessiveuses électriques	12.6 p.c.
	Machines, n.d., et accessoires, dispositifs, matériel de commande et outils devant servir avec ces machines; pièces de ce qui précède:	
42700-5	Appareils électroménagers à moteur, y compris les couteaux, aiguisoirs de couteaux, polisseuses à planchers, humidificateurs, conditionneurs d'air, brosses à dents, ouvre-boîtes, sèche-cheveux, malaxeurs, mélangeurs et hachoirs d'aliments, broyeurs d'ordures ménagères, lave-vaisselle mobiles, polisseuses à chaussures, brosses à vêtements, masseurs, et combinaisons de ces appareils; accessoires, dispositifs de commande et outils devant servir avec ces appareils; pièces de ce qui précède	*12.5 p.c.
42700-10	Pièces pour compresseurs d'air mobiles	11.1 p.c.
42700-11	Lave-vaisselle électriques, à l'exclusion des lave-vaisselle électriques mobiles, ménagers, n.d.	14.1 p.c.
42700-12	Pièces de lave-vaisselle électriques désignés au numéro tarifaire 42700-11, autres que les pièces pouvant être autrement importées en vertu des numéros tarifaires 42700-5, 42700-6 ou 42700-8	*12.5 p.c.
42700-13	Pièces des malaxeurs désignés au numéro tarifaire 42700-5	13.1 p.c.
42700-14	Distributeurs automatiques de boissons chaudes ou froides, de crème glacée ou de cigarettes	*9.2 p.c.
42700-15	Distributeurs automatiques de bonbons	9.7 p.c.
42700-16	Distributeurs automatiques, n.d.	9.5 p.c.

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro
tarifaire

Description

Taux qui seront
consolidés

Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'importation au Canada des marchandises désignées aux numéros tarifaires 42700-1, 42700-2, 42700-3, 42700-4, 42700-5, 42700-9, 42700-10, 42700-11, 42700-12, 42700-13, 42700-14, 42700-15 et 42700-16, le gouverneur en conseil, sur l'avis du ministre de l'Expansion économique régionale, peut, s'il juge qu'il y va de l'intérêt public et qu'il n'est pas possible de se procurer ces marchandises en s'adressant à l'industrie canadienne, remettre les droits spécifiés dans ces numéros à l'égard desdites marchandises, et les paragraphes 17(2), (3), (4), (5) et (8) de la Loi sur l'administration financière s'appliquent dans le cas d'une remise accordée en vertu de cette clause.

Articles qui autrement seraient classés dans les numéros tarifaires 42700-1 à 42700-4, savoir: groupes compresseurs, groupes électrogènes, chariots élévateurs à fourche, chargeurs à benne frontale ou chargeuses-pelleteuses, réducteurs à engrenages, pompes et groupes pompes, soupapes commandées par un moteur, souffleries à mouvement alternatif et pompes à vide, tours pour travailler les métaux, fraiseuses pour travailler les métaux, outils tranchants devant servir avec des machines à travailler les métaux, grues articulées pliantes genre à flèche conçues pour être montées sur des camions; accessoires, dispositifs et appareils de commande devant servir avec ces articles; pièces de ce qui précède:

42701-1 Autres que ce qui suit 9.3 p.c.

42701-3 Chariots élévateurs pour usines ou entrepôts fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié 9.4 p.c.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'importation au Canada des marchandises désignées aux numéros tarifaires 42701-1, 42701-2 et 42701-3, le gouverneur en conseil, sur l'avis du ministre de l'Expansion économique régionale, peut, s'il juge qu'il y va de l'intérêt public et qu'il n'est pas possible de se procurer ces marchandises en s'adressant à l'industrie canadienne, remettre les droits spécifiés dans ces numéros à l'égard desdites marchandises, et les paragraphes 17(2), (3), (4), (5) et (8) de la Loi sur l'administration financière s'appliquent dans le cas d'une remise accordée en vertu de cette clause.

Voitures et remorques, y compris les roulottes-remorques, n.d., brouettes, chariots, racleurs pour routes ou chemins de fer et voitures à bras:

43910-1 Voitures, remorques de tourisme, tentes-remorques, remorques non commerciales pour motoneiges, bateaux et chevaux, et remorques utilitaires non commerciales, remorques devant servir d'accessoires permanents pour machinerie ou matériel, brouettes, chariots et voitures à bras; racleurs pour routes ou chemins de fer *10.2 p.c.

43910-3 Niveleuses automotrices pour l'entretien des routes 10.3 p.c.

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
43910-4	Autres	10.4 p.c.
43910-5	Maisons roulantes et les remorques pour camions, n.d.	*15 p.c.
44034-3	Lignes de pêche pour sportifs, en emballages de vente au détail	10.8 p.c.
44126-1	Fusils de chasse à coulisse	5.6 p.c.
	Appareils, et leurs pièces, pour la cuisson ou le chauffage des bâtiments, sans comprendre les machines servant à la préparation commerciale des aliments, savoir les appareils de cuisson continue et de préchauffage continu, autoclaves ou non, ainsi que leurs pièces, pour la stérilisation ou la cuisson ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétiques:	
44300-1	Autres que ce qui suit	*11.3 p.c.
44300-2	Fours à micro-ondes commerciaux	11.5 p.c.
44300-3	Pièces de fourneaux ou cuisinières électriques, autres que les éléments chauffants	11.4 p.c.
44300-4	Pièces de fourneaux ou cuisinières à gaz	12.1 p.c.
	Appareils de cuisson, conçus pour usage domestique; leurs pièces:	
44300-10	Autres que ce qui suit	12.6 p.c.
44300-11	Cafetière électriques	14.3 p.c.
44300-12	Pièces de fourneaux ou cuisinières à gaz	13.4 p.c.
44300-20	Appareils pour le chauffage des bâtiments, conçus pour usage domestique; leurs pièces	*12.5 p.c.
44300-30	Grille-maïs mécaniques et leurs pièces	*En fr.
44504-1	Lampes à arc électriques, lampes électriques à incandescence, n.d. .	11.4 p.c.
44504-2	Lampes fluorescentes	12.7 p.c.
	Lampes à incandescence de plus de 31 volts:	
44504-3	Autres que ce qui suit	12.6 p.c.
44504-4	Infra-rouge	*11.3 p.c.
44504-5	Quartz halogène	13.5 p.c.
	Appareils électriques de télégraphie et leurs pièces achevées, autres que les marchandises désignées au numéro tarifaire 44546-1:	
44506-1	Autres que ce qui suit	10.3 p.c.

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
44506-2	Terminaux de téléimprimeurs (bourse), perforatrices à clavier de télégraphie, matériel de terminaux de téléscripteurs et appareils de bélinographie	*10.2 p.c.
44506-3	Pièces achevées de tout ce qui précède	*10.2 p.c.
	Appareils électriques de téléphone et leurs pièces achevées:	
44508-1	Autres que ce qui suit	17.8 p.c.
44508-2	Combinés de téléphone, vidéophones et systèmes téléphoniques d'intercommunication	*17.5 p.c.
44508-3	Pièces achevées de tout ce qui précède	17.6 p.c.
44512-1	Piles électriques et galvaniques, n.d., et leurs pièces achevées, y compris les cloisons en bois, coupées ou non à la dimension	10.8 p.c.
44516-1	Moteurs électriques et leurs pièces achevées, n.d.	9.3 p.c.
	Appareils électriques et leur pièces achevées, n.d.:	
44524-1	Autres que ce qui suit	10.3 p.c.
44524-7	Boîtiers et couvercles de prises de courant électriques, en métal	10.9 p.c.
44524-8	Boîtiers de dérivation électrique	11.5 p.c.
44524-9	Commutateurs de commande industriels	10.9 p.c.
44524-10	Chargeurs de batteries pour usage commercial	10.5 p.c.
44524-11	Systèmes d'alarme antivol	10.6 p.c.
	Appareils de radio et de télévision, et leurs pièces, n.d.:	
44533-1	Autres que ce qui suit	9.5 p.c.
44533-2	Postes de radio domestiques combinés comprenant récepteurs, syntonisateurs et amplificateurs; y compris les postes de radio pour véhicules automobiles	En fr.
44533-3	Postes de radio domestiques, y compris les combinés comprenant récepteurs, syntonisateurs et amplificateurs; pièces de postes de radio domestiques	*En fr.
44533-4	Télécouleurs domestiques à écran de 19 pouces	8.2 p.c.
44533-5	Télécouleurs domestiques, autres que ceux ayant un écran de 19 pouces; pièces de télécouleurs domestiques	*7.5 p.c.
44533-6	Téléviseurs monochromes et leurs pièces	*En fr.
44533-7	Caméras de télévision couleur pour usage domestique, et leurs pièces	*En fr.

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
44533-8	Antennes réceptrices pour usage domestique et leurs dispositifs de montage, pour radio ou télévision, sauf radio-amateur	9.8 p.c.
44536-3	Tourne-disques	*En fr.
44536-5	Bras de pick-up	*En fr.
44537-1	Pièces et matières devant servir à la fabrication ou à la réparation des marchandises désignées aux numéros tarifaires 44536-1, 44536-2, 44536-3 et 44536-5	*En fr.
	Enregistreurs, reproducteurs et matériel d'enregistrement et de transcription de dictée utilisant une bande magnétisable comme support d'enregistrement; leurs pièces, n.d.:	
44538-3	Autres que ce qui suit	*8 p.c.
44538-4	Magnétoscopes et reproducteurs autres que ceux utilisés pour la la télédiffusion	8.3 p.c.
44540-1	Hauts-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquences; leurs pièces, n.d.	9.8 p.c.
	Tubes électroniques, à l'exception des tubes à rayons X; Culots, ensembles à perles, cages, canon, montures, queusots et grilles bobinées, tous ces articles devant entrer dans la fabrication de tubes électroniques, à l'exception des tubes à rayons X:	
44542-1	Autres que ce qui suit	*9.2 p.c.
44542-2	Tubes-image de télécouleur	9.3 p.c.
	Objets fabriqués, articles ou marchandises, en fer ou en acier ou dont le fer ou l'acier ou les deux dominant en valeur, n.d.:	
44612-1	Bouteilles ou cylindres d'acier devant servir de récipients à haute pression pour le gaz	10.6 p.c.
51100-1	Raquettes et cadres de raquettes; battes de base-ball; balles creuses de golf pour l'entraînement; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux jeux ou à l'athlétisme, n.d.: pièces achevées de clubs de golf	*11.3 p.c.
51101-1	Balles de golf, n.d.	12.3 p.c.
51101-2	Clubs de golf	12.1 p.c.
51110-1	Skis	11.4 p.c.
51400-1	Cercueils et bières, n.d.; pièces en métal pour cercueils et bières	*15 p.c.
51400-2	Cercueils et bières en métal	19.5 p.c.
51805-1	Tables de billard, avec ou sans blouses	17 p.c.

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
51806-1	Queues, billes, porte-queues et procédés de queues de billard	*15 p.c.
	Meubles en bois, en fer ou en une autre matière, de maison, de bureau, de cabinet ou de magasin, et leurs pièces, à l'exclusion des articles forgés moulés et emboutis en métal, non ouvrés:	
51901-2	Meubles en bois de chambre à coucher, non rembourrés, à l'exclusion des lits d'enfants et des lits superposés	15.3 p.c.
51901-3	Meubles de bureau en bois, à l'exclusion des bureaux, du matériel de classement apparent, et des tables y compris les tables pour machine à écrire	16.1 p.c.
51901-4	Classeurs en métal	12.7 p.c.
51901-5	Dont le métal est l'élément dominant en valeur, n.d.....	12.6 p.c.
52307-1	Vestes de ski pour hommes en tissus entièrement de coton.....	30 p.c.
54125-1	Cordages excédant 2.5 cm de circonférence, n.d.	20.1 p.c.
56301-1	Draps de lit en percale de polyester-coton, plats	27.5 p.c.
56831-1	Gants jetables faits des matières désignées sous les rubriques 93901 à 93906 inclusivement	25.5 p.c.
	Moquettes, tuftées, en rouleaux, autrement classées dans le numéro tarifaire 57200-1:	4
57201-1	Autres que ce qui suit	20.7 p.c.
57202-1	Nylon	20.1 p.c.
57203-1	Polypropylène, laine ou mélanges de laine, acrylique, polyester, rayonne ou acétate	*20 p.c.
59730-1	Disques pour phonographes	13.7 p.c.
61105-1	Bottes, bottines, souliers, pantoufles et semelles intérieures de toute matière, n.d.	22.8 p.c.
61800-1	Colle de caoutchouc, et articles en caoutchouc et en gutta-percha, n.d.	10.3 p.c.
61815-2	Bandages industriels pleins en caoutchouc posés par pression, n.d.; pneus pour utilisation hors des grand-routes, ayant une largeur transversale d'au moins 16 pouces y compris les flancs ordinaires mais non les nervures, barres ou décorations latérales de protection, et ayant un diamètre de jante d'au moins 24 pouces	*10.2 p.c.
61815-3	Bandages industriels pleins en caoutchouc, posés par pression, à l'exclusion des pneus usagés ou rechapés	11.2 p.c.
61815-4	Bandages industriels pleins ou creux, n.d., à l'exclusion des pneus usagés ou rechapés	11.2 p.c.
	Pneus entièrement ou partiellement en caoutchouc, autres que ceux pouvant être importés en vertu des numéros tarifaires 61810-1 et 61815-2, et à l'exclusion des pneus usagés ou rechapés:	

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
61815-5	Pneus industriels, de voitures particulières, de bicyclettes, de motocyclettes, d'autobus et d'autocars, de camions, d'aéro-nefs, de voitures de course, de matériel agricole, de tracteurs, ou pour circulation hors des grand-routes	10.7 p.c.
61815-6	N.d.	11.7 p.c.
62410-1	Jouets de toute sorte, n.d.	12.7 p.c.
	Parapluies, parasols et ombrelles de toute sorte et de toute matière:	
62900-1	Types jardin, plage, patio ou parterre	*11.3 p.c.
62900-2	N.d.	11.4 p.c.
64700-1	Bijoux de toute matière, pour la parure, n.d.	13.3 p.c.
	Boutons faits des matières désignées sous les rubriques 93901 à 93906 inclusivement:	
65101-1	Résines de polyester, acrylique ou caséine	*12.6 p.c.
	et, la grosse	5 cts.
65102-1	N.d.	12.7 p.c.
	et, la grosse	5 cts.
65810-1	Bandes magnétiques, n.d., fabriquées avec des résines synthétiques ou des plastiques cellulosiques, non enregistrées	6.9 p.c.
	Les emballages, intérieurs et extérieurs, servant à couvrir ou contenir des marchandises importées dans ces emballages, sont soumis aux dispositions suivantes:	
71002-1	Emballages usuels contenant des marchandises assujetties à un droit ad valorem quelconque.....	*5.5 p.c.
	Si, dans le cas de vente de marchandises similaires par l'exportateur dans le cours ordinaire du commerce dans le pays d'exportation, la valeur des emballages usuels est comprise dans le prix de vente des marchandises qu'ils contiennent, alors, aux fins des numéros tarifaires 71001-1 et 71002-1, les emballages sont censés faire partie des marchandises.	
71006-1	Le mot emballages, dans les numéros tarifaires 71001-1 à 71005-1 inclusivement, comprend tout article employé pour recouvrir ou contenir des marchandises importées dans ces emballages, sous réserve des règlements établis par le Ministre.	
	91510 - Mélanges industriels, obtenus par réaction ou autrement, d'acides gras ne contenant pas 90 p. 100 en poids ou plus d'un acide quelconque; huiles acides de raffinage, n.d.; mélanges industriels, obtenus par réaction ou autrement, d'alcools gras ne contenant pas 90 p. 100 en poids ou plus d'un alcool quelconque:	
91510-4	Alcools gras supérieurs, non sulfatés, devant servir à la fabrication marchandise désignées sous la rubrique 93402	*En fr.
	93402 - Agents organiques tensioactifs; préparations tensio-actives et préparations pour la lessive, contenant ou non du savon:	
93402-1	Autres que ce qui suit	12.8 p.c.
93402-5	Détersifs pour lave-vaisselle automatiques	19.4 p.c.

* Amendement technique sans ajustement de taux

Numéro tarifaire	Description	Taux qui seront consolidés
93402-5	Détergents pour lave-vaisselle automatiques	19.4 p.c.
	93902 - Produits de polymérisation et de copolymérisation (par exemple polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène):	
	a) Sans introduction de substances autres qu'une substances antimas- sante, y compris les déchets et les débris; émulsions aqueuses, dispersions aqueuses ou solutions aqueuses, sans introduction d'autres substances:	
93902-3	Type polyéthylène.....	10 p.c.
	c) Compositions à mouler, n.d., y compris les déchets et les débris, complètement formulées ou non; ces compositions présentées sous forme d'articles préformés non entièrement polymérisés pour moulage par compression:	
93902-42	Type polyéthylène	11.1 p.c.
	f) En mousse ou expansés, en cylindres, feuilles, blocs, planches, flocons, granules, poudre, languettes, déchets ou débris:	
93902-77	Type polyéthylène	13.9 p.c.
	g) Plaques, feuilles, pellicules, feuilles en rouleaux ou en bandes; tubes plats ou autres, blocs, barres, joncs, bâtons, monofils non destinés au tissage et autres profilés importés en longueurs, tous de section transversale uniforme:	
93902-82	Type polyéthylène	13.6 p.c.
	93907 - Ouvrages faits avec les matières désignées sous les rubriques 93901 à 93906 inclusivement, n.d.:	
93907-1	Autres que ce qui suit.....	13.6 p.c.
93907-11	Bouteilles, avec ou sans capsules.....	13.7 p.c.
93907-12	Capsules de bouteilles.....	13.8 p.c.
93907-13	Articles de table, à l'exclusion des gobelets et des objets jetables.....	14.2 p.c.

SECRET/307
Page 21

La note générale suivante doit être ajoutée au début de la Liste V - Canada :

Trade Affected by Proposed Modification*

TABLE III:

Imports \$'000	Country	Proposed New Tariff Item No.
-------------------	---------	---------------------------------

NOTE GENERALE

"Le taux de droit applicable à des importations de marchandises usagées ou à des marchandises de qualité inférieure est le taux de droit, applicable par ailleurs à ces marchandises, majoré de vingt-cinq pour cent."

3,489	Total	14101-1
3,047	EEC	
369	U.S.	
818	Total	14102-1
778	EEC	
127,312	Total	17100-1
102,714	U.S.	
18,247	EEC	
6,143	Total	17700-1
4,624	U.S.	
823	EEC	
289	Japan	
31,492	Total	17800-1
34,669	U.S.	
3,761	EEC	
1,672	Total	18030-1
1,373	U.S.	
232	EEC	
31,642	Total	18100-1
27,276	U.S.	
2,432	EEC	
21,361	Total	18700-1
7,331	U.S.	
6,710	EEC	
6,731	Japan	
3,687	Total	18701-1
3,183	U.S.	
326	Japan	
178	EEC	
3,124	Total	19200-7
3,124	U.S.	
156	Total	19900-3
123	U.S.	

*Items with rate change only

TABLE III: Trade Affected by Proposed Modification*

<u>Proposed New Tariff Item No.</u>	<u>1978 Affected Trade from GATT Suppliers</u>	
	<u>Country</u>	<u>Imports \$'000</u>
14100-1	Total	45,691
	U.S.	26,537
	EEC	14,385
14101-1	Total	2,489
	EEC	2,047
	U.S.	369
14102-1	Total	812
	EEC	778
17100-1	Total	127,312
	U.S.	105,714
	EEC	18,547
17700-1	Total	6,143
	U.S.	4,624
	EEC	822
	Japan	589
17800-1	Total	31,492
	U.S.	34,669
	EEC	3,761
18030-1	Total	1,675
	U.S.	1,373
	EEC	232
18100-1	Total	31,642
	U.S.	27,276
	EEC	2,437
18700-1	Total	21,361
	U.S.	7,331
	EEC	6,710
	Japan	6,731
18701-1	Total	3,687
	U.S.	3,183
	Japan	326
	EEC	178
19200-7	Total	3,124
	U.S.	3,124
19900-3	Total	156
	U.S.	153

*Items with rate change only

Proposed New Tariff Item No.	1978 Affected Trade from GATT Suppliers	
	Country	Imports \$'000
19900-4	Total	2,679
	U.S.	2,412
	EEC	199
19910-1	Total	29,945
	U.S.	29,037
22001-1	Total	83,774
	U.S.	46,741
	EEC	30,851
	Switzerland	3,057
23400-1	Total	39,563
	U.S.	27,525
	EEC	11,305
28900-1*	Total	8,358
	U.S.	8,003
	*Including 28900-2	
32603-1	Total	50,256
	U.S.	26,747
	EEC	17,892
35200-1	Total	86,427
	U.S.	65,484
	EEC	9,314
	Japan	4,443
35400-1	Total	107,261
	U.S.	95,465
	EEC	6,559
41500-2	Total	6,753
	U.S.	6,622
41505-1	Total	5,775
	U.S.	5,737
41516-1	Total	21,426
	U.S.	21,426
42700-10	Total	11,018
	U.S.	10,219
42700-11	Total	19,981
	U.S.	19,975

<u>Proposed New Tariff Item No.</u>	<u>1978 Affected Trade from GATT Suppliers</u>	
	<u>Country</u>	<u>Imports \$'000</u>
42700-13	Total	937
	U.S.	847
42700-15	Total	471
	U.S.	471
42700-16	Total	3,526
	U.S.	3,510
42701-1	Total	407,069
	U.S.	307,819
	EEC	62,692
	Japan	21,141
42701-3	Total	1,268
	U.S.	1,197
	EEC	63
43910-3	Total	18,876
	U.S.	18,823
	EEC	54
43910-4	Total	3,770
	U.S.	3,749
44034-1	Total	836
	U.S.	706
	EEC	92
44126-1	Total	2,276
	U.S.	2,105
	Japan	147
44300-2	Total	1,678
	U.S.	1,667
44300-3	Total	5,923
	U.S.	5,580
44300-4	Included in 44300-14	
44300-10	n.a.	n.a.
44300-11	Total	7,785
	U.S.	7,472

Proposed New Tariff Item No.	1978 Affected Trade from GATT Suppliers	
	Country	Imports \$'000
44300-12	Total	1,820
	U.S.	1,660
44504-1	Total	14,212
	U.S.	9,605
	Japan	1,668
	EEC	1,567
44504-2	Total	8,148
	U.S.	7,632
44504-3	Total	7,465
	U.S.	6,601
44004-5	Total	608
	U.S.	491
	Japan	81
	EEC	35
44506-1	Total	6,191
	U.S.	5,653
44508-1	Total	35,664
	U.S.	31,338
44508-3	Total	43,314
	U.S.	37,013
44512-1	Total	40,497
	U.S.	31,095
	EEC	5,083
44516-1	Total	125,233
	U.S.	98,041
	EEC	18,676
	Japan	5,450
44524-1	Total	551,913
	U.S.	419,371
	EEC	68,076
44524-7	Total	959
	U.S.	959

<u>Proposed New Tariff Item No.</u>	<u>1978 Affected Trade from GATT Suppliers</u>	
	<u>Country</u>	<u>Imports \$'000</u>
44524-8	Total	518
	U.S.	472
44524-9	Total	4,527
	U.S.	4,220
44524-10	Total	1,980
	U.S.	1,949
44524-11	Total	1,024
	U.S.	917
44533-1	Total	261,888
	U.S.	133,087
	Japan	73,459
	S. Korea	13,856
44533-4	Total	26,302
	U.S.	20,468
	Japan	5,462
44533-8	Total	3,366
	U.S.	3,005
44536-3	Total	35,036
	Japan	26,664
	EEC	8,372
44538-4	Total	13,489
	Japan	13,326
44540-1	Total	98,431
	U.S.	44,777
	Japan	36,648
	EEC	10,369
44542-2	Total	6,047
	U.S.	5,408
	Japan	632
44612-1	Total	5,549
	EEC	2,795
	U.S.	2,548
51101-1	Total	5,952
	U.S.	4,662
	EEC	322

Proposed New Tariff Item No.	Country	Imports \$'000
51101-2	Total	7,330
	U.S.	7,040
51110-1	Total	28,476
	Austria	6,606
	Finland	3,440
	U.S.	3,325
	Japan	2,492
	Norway	2,218
51400-2	Total	2,728
	U.S.	2,728
51805-1	Total	2,645
	U.S.	2,634
51901-2	Total	23,117
	U.S.	19,859
	EEC	2,806
51901-3	Total	2,064
	U.S.	1,884
	EEC	137
51901-4	Total	2,342
	U.S.	2,252
51901-5	Total	48,308
	U.S.	37,650
	EEC	5,885
52307-1	Total	53
	H. Kong	43
	U.S.	8
54125-1	Total	2,280
	U.S.	964
	S. Korea	640
	EEC	363
56301-1	Total	947
	U.S.	830
	Poland	117
56831-1	Total	2,528
	U.S.	2,426
57201-1	Total	6,617
	U.S.	6,400

Proposed New Tariff Item No.	1978 Affected Trade from GATT Suppliers	
	Country	Imports \$'000
57202-1	Total	13,668
	U.S.	11,438
	EEC	2,230
59730-1	Total	15,508
	U.S.	10,292
	EEC	4,376
61105-1	Total	195,686
	EEC	93,287
	Spain	18,718
	U.S.	16,048
	S. Korea	14,807
61800-1	Total	81,369
	U.S.	62,041
	EEC	10,950
61815-3	Included in 61815-4	
61815-4	Total	473
	U.S.	468
68115-5	Total	293,848
	U.S.	121,219
	EEC	69,347
	Japan	47,072
61815-6	Total	5,741
	U.S.	4,307
	EEC	805
	Japan	515
62410-1	Total	89,211
	U.S.	39,523
	H. Kong	21,346
	EEC	8,941
	Japan	5,740
	S. Korea	4,601
62900-2	Total	600
	H. Kong	286
	U.S.	115
	EEC	74

Proposed New Tariff Item No.	1978 Affected Trade from GATT Suppliers	
	Country	Imports \$'000
64700-1	Total	43,722
	U.S.	22,327
	EEC	14,513
	H. Kong	1,566
65102-1	Total	842
	U.S.	644
	EEC	116
	Japan	57
65810-1	Total	36,486
	U.S.	25,094
	Japan	7,630
	EEC	2,834
93402-1	Total	66,093
	U.S.	62,216
	EEC	3,498
93402-5	Total	7,613
	U.S.	7,612
93902-3	Total	54,008
	U.S.	50,631
	EEC	3,377
93902-42	Total	8,501
	U.S.	8,389
93902-77	Total	3,161
	U.S.	2,849
	EEC	312
93902-82	Total	18,536
	U.S.	18,155
93907-1	Total	284,569
	U.S.	223,371
	EEC	27,173
93907-11	Total	5,153
	U.S.	4,942
93907-12	Total	8,482
	U.S.	7,672
	EEC	698
93907-13	Total	5,747
	U.S.	5,161
	EEC	225

Table IV

CONCORDANCE TABLEEXISTING ITEMPROPOSED ITEM(S)

14100-1	14100-1, 14101-1, 14102-1
17100-1	17100-1
17800-1	17700-1, 17800-1
17800-3	17800-3
18030-1	18030-1
18100-1	18100-1
18700-1	18700-1, 18701-1
EX 19200-1	19200-7
EX 19900-1	19900-3, 19900-4
19910-1	19910-1
22001-1	20001-1
23400-1	23400-1
28900-1	28900-1, 28900-2
32603-1	32603-1
35200-1	35200-1
35400-1	35400-1
41500-1	41500-1, 41500-2
41505-1	41505-1, 41505-2
41505-2	41505-3
41515-1	41515-1, 41516-1
42700-5	42700-5, 42700-11, 42700-12, 42700-13
EX 42700-1	42700-10, 42700-14, 42700-15, 42700-16
42701-1	42701-1, 42701-3
43910-1	43910-1, 43910-3, 43910-4
43910-2	43910-5
EX 44034-1	44034-3
EX 44125-1	44126-1
44300-1	44300-1, 44300-2, 44300-3, 44300-4
44300-2	44300-10, 44300-11, 44300-12
44300-3	44300-20
44300-4	44300-30
44504-1	44504-1, 44504-2, 44504-3, 44504-4, 44504-5
44506-1	44506-1, 44506-2, 44506-3
44508-1	44508-1, 44508-2, 44508-3
44512-1	44512-1
44516-1	44516-1
44524-1	44524-1, 44524-7, 44524-8, 44524-9 44524-10, 44524-11
44533-1	44533-1, 44533-8
44533-2	44533-2, 44533-3
44533-3	44533-6
44533-4	44533-4, 44533-5
44533-5	44533-7
44536-3	44536-3, 44536-5
44537-1	44537-1
44538-1	44538-3, 44538-4
44540-1	44540-1
44542-1	44542-1, 44542-2

44612-1	44612-1
51100-1	51100-1, 51101-1, 51101-2
51110-1	51110-1
51400-1	51400-1, 51400-2
51805-1	51805-1, 51806-1
EX 51901-1	51901-2, 51901-3
51902-1	51901-4, 51901-5
EX 52305-1	52307-1
54125-1	54125-1
EX 56300-1	56301-1
EX 56830-1	56831-1
EX 57200-1	57201-1, 57202-1, 57203-1
59730-1	59730-1
61105-1	61105-1
61800-1	61800-1
EX 61815-1	61815-4, 61815-5, 61815-6
61815-2	61815-2, 61815-3
62410-1	62410-1
62900-1	62900-1, 62900-2
64700-1	64700-1
EX 65100-1	65101-1, 65102-1
65810-1	65810-1
71002-1	71002-1
91510-4	91510-4
93402-1	93402-1, 93402-5
93902-3	93902-3
93902-42	93902-42
EX 93902-75	93902-77
93902-82	93902-82
93907-1	93907-1, 93907-11, 93907-12, 93907-13